

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Mairie de Claye-Souilly
Grade de : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu l'arrêté en date du 4 août 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU A L'ANCIENNETÉ
1	LÉDÉE Chantal	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} octobre 2026	Ancienneté

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Mairie de Claye-Souilly
Grade de : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article 79 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables			
(Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	1	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1^{er} janvier 2021.

A Claye-Souilly, le 24 septembre 2026.
L'autorité territoriale (cachet et signature)



Le Maire
J-L SERVIGNES

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Mairie de Claye-Souilly
Grade de : Rédacteur principal de 1^{ère} classe

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu l'arrêté en date du 4 août 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU A L'ANCIENNETÉ
1	HUET Jean-Luc	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} octobre 2026	Ancienneté

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Mairie de Claye-Souilly
Grade de : Rédacteur principal de 1^{ère} classe

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article 79 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1^{er} janvier 2021.

A Claye-Souilly, le 24 septembre 2026.
L'autorité territoriale (cachet et signature)



PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Mairie de Claye-Souilly
Grade de : Agent de maîtrise principal

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu l'arrêté en date du 4 août 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITE DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU A L'ANCIENNETÉ
1	LABBEZ Stéphane	Agent de maîtrise	1 ^{er} octobre 2026	Ancienneté
2	DUVIVIER Ghislaine	Agent de maîtrise	1 ^{er} octobre 2026	Ancienneté

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Mairie de Claye-Souilly
Grade de : Agent de maîtrise principal

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article 79 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	1	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	1	2

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1^{er} janvier 2021.

A Claye-Souilly, le 24 septembre 2026.

L'autorité territoriale (cachet et signature)



Le Maire
J.-L. SERVIERES

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Mairie de Claye-Souilly
Grade de : Technicien principal de 2^{ème} classe

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'arrêté en date du 4 août 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	LE JEAN Daniel	Technicien	1 ^{er} octobre 2026	Ancienneté
2	BONIN Christophe	Technicien	1 ^{er} octobre 2026	Ancienneté

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Mairie de Claye-Souilly
Grade de : Technicien principal de 2^{ème} classe

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article 79 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	2	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	2	2

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1^{er} janvier 2021.

A Claye-Souilly, le 24 septembre 2026.

L'autorité territoriale (cachet et signature)



Le Maire
J-L SERVIERES

[Handwritten signature in blue ink]

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Mairie de Claye-Souilly
Grade de : Brigadier-Chef principal

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'arrêté en date du 4 août 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	RIVIERE Théo	Gardien-Brigadier	1 ^{er} octobre 2026	Ancienneté
2	DA SILVA Alexis	Gardien-Brigadier	1 ^{er} octobre 2026	Ancienneté

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Mairie de Claye-Souilly
Grade de : A.T.S.E.M. principal de 1^{ère} classe

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article 79 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	2	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	2	2

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1^{er} janvier 2021.

A Claye-Souilly, le 24 septembre 2026.

L'autorité territoriale (cachet et signature)


 Le Maire
J.-L. SERVIERES

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Mairie de Claye-Souilly
Grade de : A.T.S.E.M. principal de 1^{ère} classe

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'arrêté en date du 4 août 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	BLONDEL Élodie	A.T.S.E.M. principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} octobre 2026	Ancienneté

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Mairie de Claye-Souilly
Grade de : A.T.S.E.M. principal de 1^{ère} classe

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article 79 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2	0	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1^{er} janvier 2021.

A Claye-Souilly, le 24 septembre 2026.

L'autorité territoriale (cachet et signature)



Le Maire
J.-L. SERVIERES

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Mairie de Claye-Souilly
Grade de : Adjoint d'animation principal de 2ème classe

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'arrêté en date du 4 août 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	ZADDAM Mohamed-Elyes	Adjoint d'animation	1 ^{er} octobre 2026	Examen professionnel
2	BARICAULT Nicolas	Adjoint d'animation	1 ^{er} octobre 2026	Ancienneté

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Mairie de Claye-Souilly
Grade de : Adjoint d'animation principal de 2ème classe

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article 79 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables			
(Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	2	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	2	2

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1^{er} janvier 2021.

A Claye-Souilly, le 24 septembre 2026.

L'autorité territoriale (cachet et signature)



Le Maire
J.-L. SERVIERES

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Mairie de Claye-Souilly
Grade de : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'arrêté en date du 4 août 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	THIEBAULT Vincent	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} octobre 2026	Ancienneté
2	TRAORE Alkeirou	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} octobre 2026	Ancienneté
3	DUTAILLI Magali	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} octobre 2026	Ancienneté
4	NORMAND Aurélie	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} octobre 2026	Ancienneté
5	MULLIER Céline	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} octobre 2026	Ancienneté
6	ROUSTIC Céline	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} octobre 2026	Ancienneté
7	TASSIN Anthony	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} octobre 2026	Ancienneté
8	KAMARA Véronique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} octobre 2026	Ancienneté

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Mairie de Claye-Souilly
Grade de : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article 79 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	11	6	17
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	5	3	8

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1^{er} janvier 2021.

A Claye-Souilly, le 24 septembre 2026.

L'autorité territoriale (cachet et signature)

